

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt le 23 juin à 18 Heures, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 juin 2020.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme RAYNEAU-PILLER. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. M. MAUBOULES. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. BAYSSAC. Mme LABOURET. Mme AUCLAIR. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. Mme FLEURY BONNE. Mme BOGNARD.

S'étaient fait représenter : M. RIBETTE (qui a donné procuration à M. FRETAY).

Absentes excusées : Mme PINTO. Mme FOURCADE.

A été nommé secrétaire : M. JACOTTIN

SEANCE DU MARDI 23 JUIN 2020

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 31)
33	30	31	

N° 2020.06.10

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

RAPPORTEUR : Monsieur NASSIEU MAUPAS

L'article 1650-1 du Code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Cette commission est composée, outre le Maire ou l'adjoint délégué (qui en assure la présidence), de huit commissaires titulaires et huit suppléants désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste en double (seize titulaires et seize suppléants) dressée par le conseil municipal.

Le Conseil municipal invité à délibérer,

PROPOSE, sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant, les représentants dont les noms suivent pour participer aux travaux de la commission communale des impôts

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Véronique MATHIEU-LESCLAUX	Thomas CHAVIGNE
Arnaud JACOTTIN	Julien OCHEM
Alexandra PINTO	Julien BAYSSAC
Natalie FRANCO	Jacques CABANES
Ornella AUCLAIR	Sylvie LOURAU
Frédéric MAZODIER	Mathilde LABOURET
Thérèse PILLER	Patrick MAUBOULES
Jean-Philippe NASSIEU-MAUPAS	Françoise LAHERRERE-SOUVIRAA
Christine FERRER	Béatrice GARCIA-ORCAJADA
Thérèse DE BOISSEZON	Mohamed TALAALOUT
François COLLET	Maryse FOURCADE
Louis BALMORI	Guy-Louis DUMONT
Jean-François MONTAUT	Johanna WEISS
Jérôme RIBETTE	Fanny BOGNARD
Christophe LESCHIUTTA	Karine FLEURY-BONNE
Pascal FRETAY	Corinne FLOUS

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau